

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

COMMUNE DE VERNÈGUES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MA-DEL-2026-028 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS DES SÉNATEURS**

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : **29/05/2026**

L'an **deux mil vingt six, le cinq juin, à 08h30**, le Conseil Municipal de la commune de **VERNÈGUES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Anne REYBAUD DECROIX**.

Étaient présents : Mme Anne REYBAUD DECROIX, M. Marcel MARTIN, Mme Emmanuelle MEYNIER, M<sup>m</sup>e Jessica CHANU, M. Patrice RAVERA, Mme Sandrine LANGLOIS, M. Luc SANTACREUX, M. Christophe SABOURIN, Mme Maureen FRACCARO, Mme Frédérique RICCI, Mme Justine PETIT, Mme Christine ROULAND, M. Faissal OUAZZANI-TOUHAMI, M. Stéphane LEDERMANN.

Étaient absents excusés : M. Pascal TAILPIED, M. Laurent COURTOT, Mme Gaëlle TROUSSIER, Mme Sandrine ADRAGNA, M. Nicolas SANCHEZ.

Procurations : M. Pascal TAILPIED en faveur de M. Marcel MARTIN, M. Laurent COURTOT en faveur de Mme Emmanuelle MEYNIER, Mme Gaëlle TROUSSIER en faveur de Mme Sandrine LANGLOIS, Mme Sandrine ADRAGNA en faveur de Mme Jessica CHANU, M. Nicolas SANCHEZ en faveur de Mme Frédérique RICCI.

Secrétaire de séance : Mme Jessica CHANU.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code électoral, notamment ses articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;

**Vu** le décret n° 2026-301 en date du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2026-15 en date du 27 avril 2026 portant indication du nombre des délégués et des suppléants à désigner et à élire en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

**Vu** le procès-verbal annexé à la présente délibération.

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de désigner cinq (5) délégués et trois (3) suppléants appelés à composer le collège électoral sénatorial ;

**Considérant** qu'il convient que le Conseil municipal se réunisse exceptionnellement le 05 juin 2026 pour élire les cinq (5) délégués et trois (3) suppléants en vue des élections sénatoriales le 27 septembre 2026 ;

**Considérant** que l'élection des délégués et des suppléants s'effectue à scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;

**Considérant** que chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

**Considérant** qu'une seule liste a été déposée auprès de Madame le Maire à l'ouverture du scrutin, la liste Ensemble pour l'avenir de Vernègues-Cazan » ;

**Considérant** que le bureau électoral est constitué le jour du scrutin, qu'il est présidé par Madame le Maire et les Conseillers municipaux dans l'ordre du tableau et qu'il comprend les deux membres du Conseil municipal le



plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et les deux membres du Conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin ;

Considérant qu'après avoir constitué le bureau électoral, Madame le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants, en vue de l'élection des sénateurs.

Le Conseil municipal, après avoir procédé au vote à bulletin secret,

INDIQUE qu'après le dépouillement, les résultats sont les suivants :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
d) Nombre de votes blancs :	0
e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) :	19

Ont obtenu

Liste "Ensemble pour l'avenir de Vernègues-Cazan" :

- 19 suffrages ;
- 5 mandats de délégués ;
- 3 mandats de suppléants.

INDIQUE que Madame le Maire proclame élus délégués :

Ordre	Délégués
1	Anne REYBAUD DECROIX
2	Marcel MARTIN
3	Emmanuelle MEYNIER
4	Patrice RAVERA
5	Jessica CHANU

INDIQUE que Madame le Maire proclame élus suppléants :

Ordre	Suppléants
1	Pascal TAILPIED
2	Sandrine ADRAGNA
3	Luc SANTACREUX

INDIQUE que Madame le Maire a demandé aux délégués et aux suppléants élus s'ils acceptent leur mandat.

INDIQUE que les délégués et suppléants ont fait connaître leur acceptation.

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture d'Aix en Provence et publication par voie d'affichage le 05/06/2026

Pour extrait certifié conforme  
Le Secrétaire de séance, Mme Jessica CHANU.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Mme Anne REYBAUD

